

COMMENT RECHARGER SON VÉHICULE ÉLECTRIQUE ?

BORNE NORMALE (3-18 kW)

0,20€/kWh*

+ 1 € par recharge pour les non-inscrits hors coût éventuel de votre opérateur de mobilité**

AVEC UN BADGE SMILÉMOBI

À commander sur alizecharge.com/fr/collectivites (10 €)

1 Branchez votre câble à votre véhicule puis badgez pour déverrouiller la trappe.



2 Ouvrez la trappe et branchez le câble.



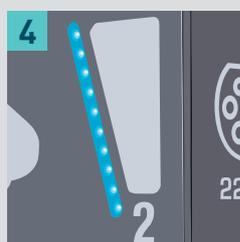
Prise domestique
Recharge : 3 kVA



Prise type 2
Norme européenne
Recharge : 3-18 kW ***



3 Refermez la trappe complètement.



4 La borne clignote en bleu, votre véhicule est en charge.
À la fin de la charge, badgez, ouvrez la trappe et débranchez votre câble.

* Le câble de type 2 est proposé sur la plupart des véhicules de série en complément et/ou en option du câble domestique (renseignements auprès de votre concessionnaire).



Lorsque deux véhicules sont branchés sur la même borne, la puissance est divisée par deux.

AVEC UN SMARTPHONE

Connectez-vous à l'application mobile « Alizé »



1 Téléchargez si besoin l'application mobile « Alizé » via App Store ou Google Play. Après avoir branché votre câble à votre véhicule, ouvrez « Alizé » et choisissez le réseau Siéml (Maine-et-Loire).



2 Cliquez sur **Non abonné** puis et choisissez votre borne grâce à la liste ou la carte interactive.



3 Choisissez votre point de charge : 1 (à gauche) ou 2 (à droite). Cliquez sur **Démarrer la charge** puis **Tarif non abonné** et effectuez votre paiement par carte bleue.



4 La trappe se déverrouille, branchez votre câble et refermez la trappe complètement (voir **3**). À la fin de la charge, cliquez sur **Terminer la charge**. La trappe est déverrouillée, débranchez votre câble.

Vous rencontrez une difficulté pour recharger votre véhicule
You are having difficulty to charge your vehicle

0805 021 480
Service Alizé / 7j/7 - 24h/24

* Pour les usagers inscrits aux réseaux des syndicats d'énergies suivants : Côtes-d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Vendée.

** Si votre opérateur de mobilité a signé un accord d'itinérance valable sur notre réseau, nous vous invitons à vérifier les conditions de facturation du service d'interopérabilité.

*** La puissance de recharge est variable en fonction des particularités techniques de chaque véhicule.

SIÉML

Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire